

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Juillet 2018

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, BERHAULT Jacques, GREUSARD Liliane, GODARD Vincent, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle, Nathalie PONTIUS.

Absents excusés : MARSOUDET Laurent (procuration donnée à GRASSA Martine), MONNIN Antoine.

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

1. CONTRATS DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Le premier contrat d'un mois de la secrétaire de mairie sur le poste permanent arrive à échéance (02/07/2018 au 31/07/2018). Un nouveau CDD de 15h/semaine d'un an sera conclu jusqu'au 31/07/2019.

Le second contrat établi pour accroissement d'activité arrive également à échéance au 31 juillet 2018. Il y a lieu de refaire un nouveau contrat du 1^{er} août 2018 au 29 Janvier 2019 sur la base de 5h/semaine pour la formation de la nouvelle secrétaire de mairie.

Pour faire suite à l'embauche de secrétaire, Madame la Maire propose d'adhérer pour 6 ans au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires et non statutaires.

Accord à l'unanimité.

2. ADHESION DE LA CCA800 COMPETENTE EN GEMAPI AU SYNDICAT MIXTE OUVERT CONCERNANT LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Mme la Maire donne lecture de la délibération de la CCA800 du 16/07/2018 ayant pour sujet l'adhésion de la CCA800 à la création d'un syndicat mixte ouvert concernant le grand cycle de l'eau.

Mme la Maire informe le conseil municipal que l'adhésion de la CCA800 au syndicat mixte ouvert doit également faire l'objet d'une consultation en conseil municipal.

La commune valide cette adhésion à l'unanimité.

3. DEVIS DE TRAVAUX RESERVE INCENDIE

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise Alex Lomazzi pour les travaux de la réserve incendie.

4046.84€ HT + 809.37€ TVA = 4856.21€ TTC

Accord à l'unanimité.

4. **DEVIS VERIFICATION DU MOBILIER SPORTIF**

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la vérification annuelle du mobilier sportif et propose de signer un contrat reconductible pour cette prestation avec l'Apave.

Accord à l'unanimité.

5. **DEPLACEMENT DE LA CANALISATION D'EAUX PLUVIALES 19 GRANDE RUE**

Dans la suite de ce dossier, Mme la Maire présente le retour des services juridiques du département concernant la faisabilité légale et surtout à qui incombe le montant des travaux de déplacement de la canalisation des eaux pluviales 19 grande rue.

Dans ce cas de figure, les travaux de déplacement sont à la charge du bénéficiaire de la servitude (donc à la commune). Par ailleurs, il serait judicieux que cette servitude soit inscrite au service des hypothèques.

La commune s'engage à mettre en œuvre et à financer les travaux de déplacement de la canalisation dès qu'un permis de construire aura été accordé sur cette parcelle.

Accord à l'unanimité.

POINTS A VOIR

Travaux onf sur la tourbiere

Mme la Maire fait part des infos transmises par Eric Pagnier. Les travaux de coupe ont débuté. La question de la surface à replanter dans le cadre de la compensation est en passe d'être solutionnée.

Transfert de compétences Eau Assainissement

Mme la Maire informe le conseil de l'avancée des travaux de ce transfert.

- Transfert de toutes les données de chaque commune nécessaire pour ce faire, au chargé de mission embauché par la CCA800 et la CFD (Communauté Frasne Drugeon).
- Elaboration d'un pacte entre les 11 communes de la CCA800 définissant les règles d'application du futur nouveau système de fonctionnement de ce service.
- Elaboration par le cabinet Public Impact de deux scénarii du transfert en régie CCA800 ou en délégation de service public.

Travaux de voirie rue de la Vierge

Suite à sa demande, Mme la Maire a été reçue par la Sous-préfète Mme Annick PAQUET concernant le dossier de demande de subvention de la commune, qui pour la seconde fois n'avait pas été retenu par la commission en charge de la répartition des dotations. Mme la Sous-préfète a enten-

du les arguments de la commune et a donné à Mme la Maire l'attribution de la subvention attendue.

Organisation Dimanche à la ferme 5 août 2018

La commune offrira l'apéritif lors de cette manifestation. Certains conseillers se proposent de le servir.

QUESTIONS DIVERSES

- Les différents affichages pour la location de l'appartement communal n'ayant rien donné pour l'instant, l'annonce sera publiée sur le boncoin. Mme la Maire attend les devis pour les diagnostics immobiliers.
- Relance faite à l'entreprise Cuenot pour les changements de vannes thermostatiques à l'école et finitions dans l'appartement.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 27/07/2018

La Maire